



# CHARTRE SANTÉ & SÉCURITÉ DU TRANSPORT

## COLLECTIF APC – ENTREPRISES PARTENAIRES

- Conscients du besoin d'une action commune pour faire de la Santé et Sécurité du transport une priorité effective et partie intégrante des performances opérationnelles,
- Soucieux d'inscrire leurs efforts en la matière dans une démarche d'amélioration continue visant à développer une culture santé et sécurité pérenne,
- Désireux de jouer un rôle central et pionnier dans l'amélioration et la professionnalisation du secteur du transport au Maroc,

Les cimentiers et les transporteurs s'engagent pour la Santé et Sécurité du Transport et se mobilisent pour :

- Respecter les dispositions réglementaires et les faire évoluer vers plus de rigueur,
- Mettre en place les actions concrètes pour prévenir, maîtriser les risques et atteindre le zéro accident,
- Faire de la formation et la qualification des opérationnels un levier principal afin d'atteindre un niveau d'excellence en matière de santé et sécurité du transport,
- Maîtriser l'état des engins et s'inscrire dans une dynamique d'amélioration continue des flottes,
- Sensibiliser et mobiliser l'ensemble des parties prenantes aux enjeux de la santé et sécurité du transport,
- Organiser des rencontres thématiques de formation, d'échanges et de partage des bonnes pratiques,
- Réaliser des études et des enquêtes pour le suivi des performances et l'identification des voies de progrès,
- Elaborer des guides et des brochures santé et sécurité pour les professionnels,
- Mettre en place des mécanismes d'incitation pour promouvoir la santé et sécurité dans le domaine du transport.

